



BAROMÈTRE DE L'OBSERVATOIRE

Portrait des sociétés à mission

— Mars 2022

Qu'est-ce qu'une société à mission ?

La société à mission, telle que définie dans la loi PACTE promulguée en mai 2019, constitue un modèle d'entreprise qui cherche à orienter le pouvoir de transformation des entreprises pour résoudre les **enjeux sociaux et environnementaux** du XXI^e siècle, en liant capacité **d'innovation** et **solidarité** envers les parties prenantes. Elle permet à l'entreprise de définir une raison d'être qui lui est propre, et d'y associer des objectifs contributifs aux enjeux sociaux et environnementaux qu'elle souhaite adresser dans le cadre de son activité. L'inscription statutaire de la mission permet d'aligner les dirigeants, salariés et actionnaires sur l'intégration d'objectifs sociaux et environnementaux au cœur du modèle d'affaires.

La mission se compose d'une raison d'être (définissant l'identité de l'entreprise, son utilité à la Société et le futur qu'elle souhaite contribuer à bâtir), d'objectifs sociaux et environnementaux associés et d'une gouvernance protectrice de la mission.

Et en pratique ?

Selon la loi, une entreprise qui souhaite obtenir la qualité de société à mission doit respecter cinq conditions :

- Inscription dans les statuts d'une raison d'être ;
- Inscription dans les statuts d'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité ;
- Inscription dans les statuts des modalités du suivi de l'exécution de la mission. Ces modalités consistent en la mise en place d'un comité de mission (ou un référent de mission pour les entreprises de moins de 50 salariés), distinct des organes sociaux et comportant au moins un salarié, qui est chargé exclusivement du suivi de la mission. Le comité de mission doit présenter annuellement un rapport joint au rapport de gestion à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société. Pour ce faire, il procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission ;
- Vérification par un organisme tiers indépendant (OTI) tous les deux ans (tous les trois ans pour les entreprises de moins de 50 salariés) de la bonne exécution des objectifs sociaux et environnementaux. Cette vérification donne lieu à un avis joint au rapport du comité de mission, publié sur le site internet de la société et qui demeure accessible publiquement au moins pendant cinq ans. La première vérification se fait dans les 18 mois suivant la déclaration de la qualité au registre du commerce et des sociétés (24 mois pour les sociétés de moins de 50 salariés) ;
- L'entreprise doit déclarer la qualité de société à mission au Greffe du Tribunal de Commerce, suite à la modification des statuts présentés et votés en assemblée générale. Le Greffe la publie au registre du commerce et des sociétés, sous réserve de la conformité de ses statuts aux conditions mentionnées ci-dessus. Les mutuelles et coopératives à mission sont exemptées de la déclaration au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cinquième édition du baromètre des sociétés à mission

Les sociétés à mission sont identifiées sur la base d'une veille quotidienne, de la remontée d'informations des membres de la Communauté des Entreprises à Mission et de Mines ParisTech.

Ces informations sont croisées avec les données provenant du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, avec qui nous

avons signé un partenariat. Un questionnaire auto-administré est parallèlement envoyé aux entreprises recensées afin d'obtenir des informations qualitatives.

NB : La date retenue dans le cadre de notre analyse est celle du vote des nouveaux statuts, et non la date à laquelle la mission est communiquée.

505 sociétés à mission fin 2021

Les sociétés à mission étaient au nombre de 207 fin décembre 2020, ce qui reflète le dynamisme du modèle en France, avec un nombre qui a plus que doublé en 12 mois.

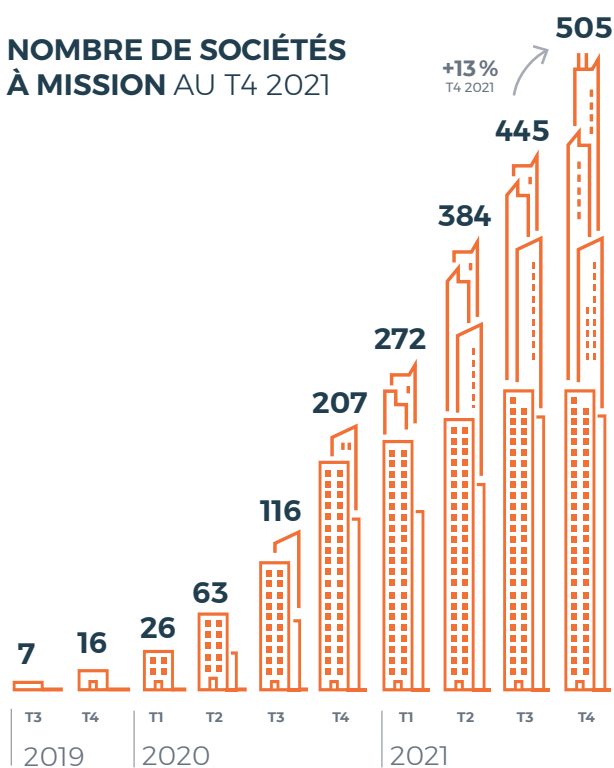
Cette photographie à date du nombre de sociétés à mission peut être mise en perspective au regard de deux éléments :

Depuis deux ans, le développement de ce modèle d'entreprise s'avère solide, avec une progression à deux chiffres, trimestre après trimestre.

Ces chiffres prennent uniquement en compte les entreprises ayant effectué la modification des statuts. Il s'agit donc des entreprises ayant initié la démarche de société à mission 6 à 18 mois auparavant, qui est le temps moyen nécessaire observé pour formaliser sa mission.

Avec la notoriété croissante de ce modèle et les premières preuves de sa robustesse, une intensification de cette tendance positive est attendue dans les mois à venir.

NOMBRE DE SOCIÉTÉS À MISSION AU T4 2021



À l'initiative de la démarche : la vision des dirigeants

Pour la quasi-totalité des entreprises (98 %), l'initiative de la démarche a été impulsée par le dirigeant.

En portant des convictions sur la finalité et l'utilité de l'entreprise, l'équipe dirigeante mobilise les collaborateurs et l'écosystème autour du projet de société à mission, qui devient un réel projet d'entreprise. Engager son entreprise vers la société à mission représente un acte de leadership fort, qui engage et préserve le projet collectif de l'entreprise à travers son inscription dans les statuts.

Les raisons qui motivent les entreprises à adopter la qualité de société à mission

Les entreprises interrogées sur les motivations qui les ont menées à devenir société à mission, identifient **quatre grands enjeux**, parmi une liste de 10 items proposés :

- Favoriser l'engagement des collaborateurs et attirer de nouveaux talents ;
- Engager l'entreprise sur des enjeux environnementaux (climat, biodiversité...);
- Engager l'entreprise sur des enjeux sociaux externes (santé, alimentation, éducation, égalité des chances...);
- Engager l'entreprise sur des enjeux sociaux internes à l'entreprise (diversité, bien-être, partage de la valeur...).

Pour les dirigeants, devenir société à mission permet de redonner du sens aux activités de l'entreprise et du corps au projet collectif.

Un développement particulièrement actif en régions

Si l'Ile-de-France recense encore 51% des sociétés à mission, la part des autres régions a augmenté de façon notable en 2021. Ainsi, les sociétés ayant effectué la modification des statuts en 2021 étaient implantées à 54% en régions, contre 41% en 2020.

Hors Ile-de-France, les régions les plus actives sont Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine.

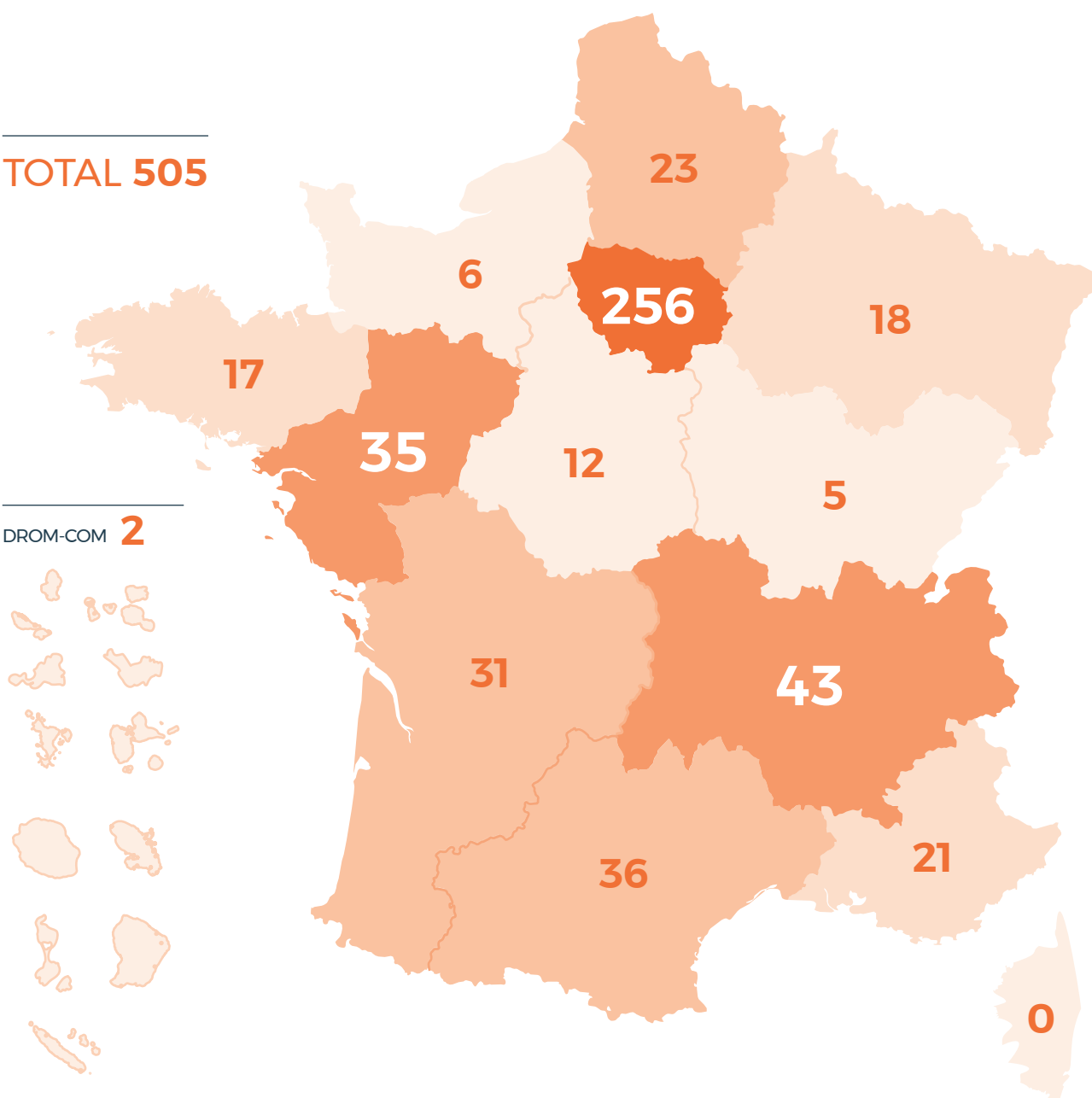
Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont toutes deux connu une croissance particulièrement forte, avec un nombre de sociétés à mission qui a triplé en un an.

Notons aussi le cas du Centre-Val de Loire, qui est passé de deux sociétés à mission en 2020 à douze en 2021.

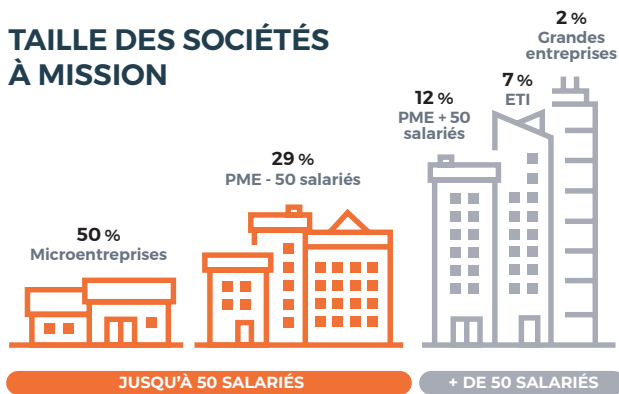
Le développement de la société à mission concerne aujourd'hui la totalité des régions françaises, DROM-COM compris, ce qui dénote une forte appropriation de ce nouveau modèle d'entreprise par les acteurs économiques, quelle que soit leur région d'implantation.

TOTAL 505

DROM-COM 2



TAILLE DES SOCIÉTÉS À MISSION



Un modèle adopté par toutes tailles d'entreprises

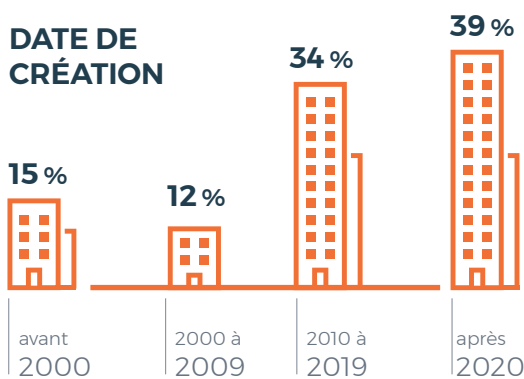
Les entreprises de moins de 50 salariés représentent toujours une part prépondérante parmi les sociétés à mission, avec 79 % d'entre elles.

Toutefois, l'appétence des ETI et des grandes entreprises pour ce modèle innovant et contributif se confirme en 2021. Alors qu'elles constituaient 7,5 % des sociétés à mission en 2020, leur part parmi les entreprises ayant fait la modification des statuts en 2021 passe à 11 %.

Au total, alors que les grandes entreprises et les ETI représentent seulement 0,2 % du nombre d'entreprises en France*, ces dernières comptent pour 9 % des sociétés à mission à date.

Si aucune nouvelle grande entreprise à mission n'est à recenser au quatrième trimestre 2021, sept nouvelles ETI ont adopté la qualité, à savoir Sofaxis-Groupe Relyens, Expanscience, BDO France, Piscines Waterair, JobTeaser, Restoria et Récréa.

DATE DE CRÉATION



Quand la mission est au cœur de la création de l'entreprise

Parmi les sociétés à mission, 73 % sont des entreprises créées après 2010.

Ce chiffre clef illustre la forte volonté des entrepreneurs d'intégrer une contribution active à la société au cœur de leur modèle d'affaires. Ceci s'explique certainement par le fait que le lien entre les enjeux sociétaux auxquels nous sommes confrontés et le rôle des entreprises en la matière est plus perceptible aujourd'hui.

Néanmoins, ce chiffre ne doit pas faire oublier la part des entreprises créées avant 2010 parmi les sociétés à mission, qui s'élève à 27 %.

Dans leur cas, l'exercice de projection et d'itération sur leur finalité et leur utilité à la société a dû tenir compte d'un certain historique, qu'il s'agisse de l'identité, de la culture ou encore des pratiques de l'entreprise.

Une stabilité dans la répartition des sociétés à mission par secteur

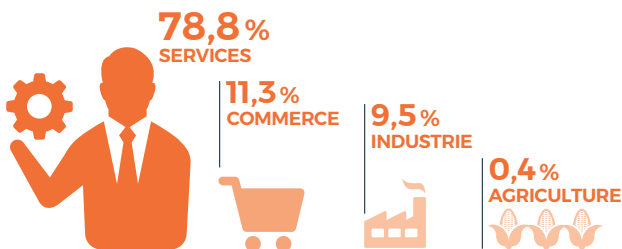
La répartition des sociétés à mission par secteur d'activité a peu évolué depuis un an.

Le secteur des services prédomine et représente 79 % des sociétés à mission en France.

Le secteur du commerce se positionne quant à lui à 11 %, avec de nouvelles sociétés à mission au 4^e trimestre comme Lobodis, ou encore Towt.

Enfin, 9,5 % des sociétés à mission sont des entreprises industrielles, avec par exemple au 4^e trimestre CROS, BLB Vignobles, Boinaud, Waterair, laboratoires Expanscience ou encore Laudescher.

Le secteur de l'agriculture compte deux sociétés à mission, à savoir Huso-Caviar de Neuvic (aquaculture) et GreenPods (agriculture biologique).



 **530 000** salariés concernés par la mission

Un nombre de salariés multiplié par 2,5 en un an

530 000 salariés font aujourd'hui vivre au quotidien la mission de leur entreprise, soit deux fois et demie de plus qu'un an auparavant. Le nombre de salariés travaillant dans des ETI a fortement progressé, passant de 7 000 collaborateurs en 2020 à 31 200 fin 2021.

Les grandes entreprises devenues sociétés à mission en 2021 représentent 288 500 salariés, et contribuent donc beaucoup à cette croissance globale. Il s'agit du Groupe La Poste (la société à mission rassemblant à ce jour le plus de salariés en France), de Colisée, du Groupe Avec et de Vivalto Santé.

Mission et labels RSE, des démarches complémentaires et créatrices de valeur

10 % des sociétés à mission disposent également d'un label RSE, au premier rang desquels B Corp, mais aussi Lucie Positive Workplace ou encore le label Engagé RSE. Cette proportion, nettement supérieure à la moyenne française, illustre bien la complémentarité des deux démarches. D'ailleurs, Positive Workplace est devenue société à mission en 2021.



35 sociétés labellisées B Corp



6 sociétés labellisées Lucie



5 sociétés labellisées Positive Workplace



4 Engagé RSE de l'AFNOR

La nature des comités de mission

Le comité de mission est une innovation puissante instaurée par la loi PACTE, en ce qu'il fait entrer la voix des parties prenantes internes et externes de l'entreprise dans sa gouvernance.

Dans les faits, qui sont les membres externes de comités de mission les plus souvent choisis par les entreprises ?

61 % des entreprises ont jugé pertinent que des chercheurs et/ou experts soient à leur côté pour les challenger et les accompagner sur le chemin de leur mission. Puis, on retrouve les clients et les fournisseurs à part égale (40 %), ainsi que des représentants de la société civile (associations, ONG, etc...) à hauteur de 28 %.

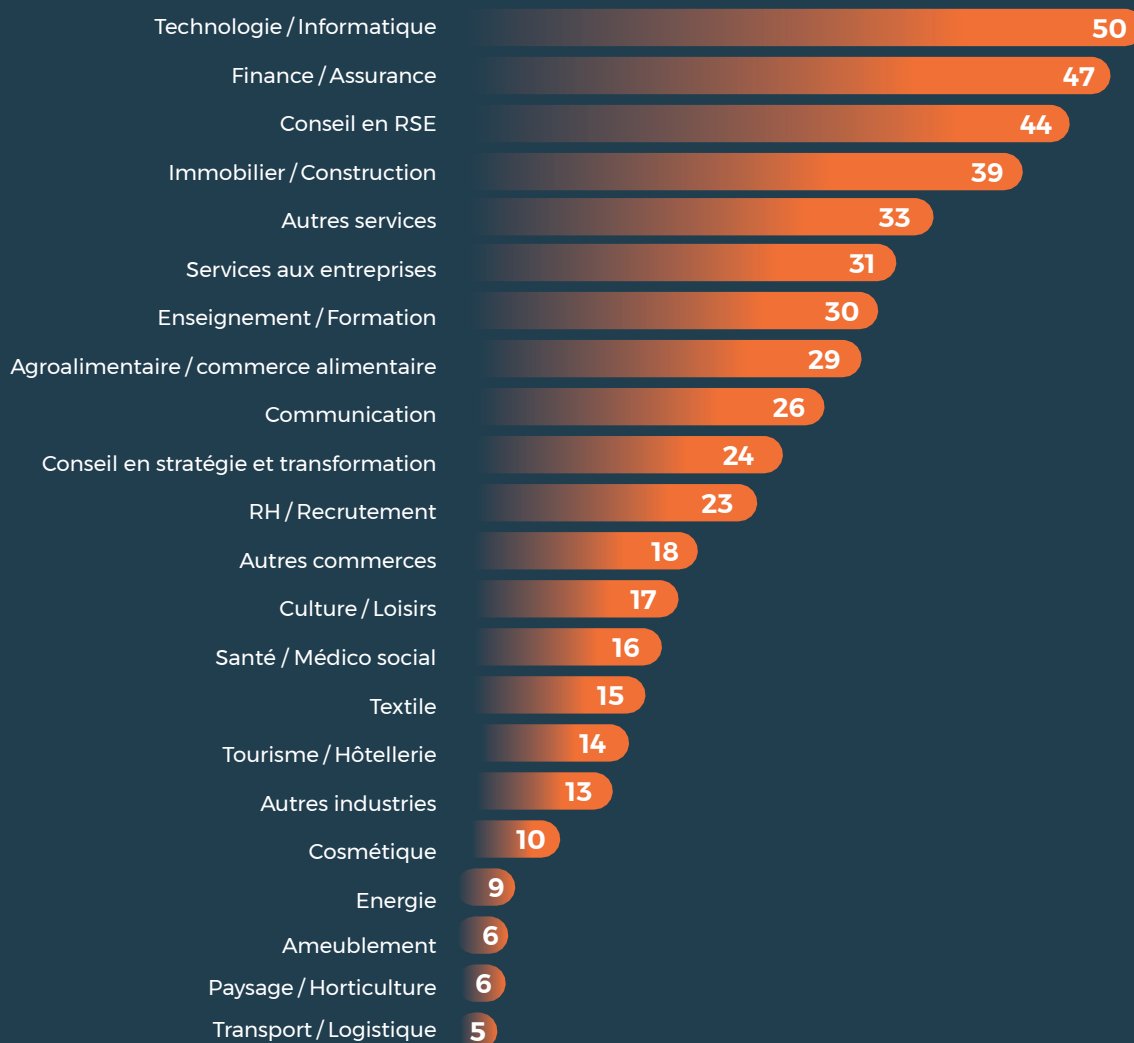
Ces informations confirment l'ouverture active de l'entreprise vis-à-vis de son écosystème, ce qui devrait participer à la richesse et l'exigence de la mise en œuvre de la mission.

La tech, la finance / assurance et le conseil confirment leurs premières positions dans le classement

Malgré un développement moins intense en 2021, le secteur de la tech garde sa première position, et représente 10 % des sociétés à mission aujourd'hui. Il est suivi de près par le secteur de la finance et l'assurance, qui a été particulièrement dynamique en 2021 avec la transformation d'entreprises telles qu'Harmonie Mutuelle, le Groupe Relyens, ou Wakam, ainsi que Phitrust ou Citizen Capital.

Le secteur de l'immobilier / construction a aussi été actif en 2020 avec 23 nouvelles sociétés à mission, dont Redman, Réalités, le Groupe Verrechia ou encore CETIH. Notons que deux bailleurs sociaux sont devenus à mission : Erilia et Armorique Habitat.

Enfin, le secteur du tourisme / hôtellerie, très en retrait en 2020, opère un rattrapage en 2021, avec 12 nouvelles sociétés à mission, dont l'entreprise de restauration collective Restoria.



À propos de la Communauté des Entreprises à Mission

La Communauté des Entreprises à Mission est une association de loi 1901 créée le 20 décembre 2018 et née de la conviction que les entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans la résolution des défis sociaux et environnementaux du XXI^e siècle.

Ce collectif d'entrepreneurs, de dirigeants, de chercheurs, d'experts, d'actionnaires et de salariés, sont tous convaincus que l'entreprise à mission constitue une innovation qui apporte à l'entreprise des capacités essentielles à sa performance et à sa résilience.

L'association fédère des entreprises de toutes tailles, sociétés à mission ou en chemin vers l'adoption de cette qualité, mais aussi des personnes physiques qui souhaitent s'engager pour transformer le capitalisme et repenser la place de l'entreprise au sein de la Société.

À propos de L'Observatoire des Sociétés à Mission

L'Observatoire des Sociétés à Mission a pour vocation d'être la référence des entreprises inscrivant leur mission dans leurs statuts.

Il recense les sociétés, partage leurs démarches pour en inspirer d'autres et nourrit la recherche académique par des cas pratiques. Il a également pour ambition d'aider les pouvoirs publics dans le suivi de la dynamique d'adoption de la loi PACTE.

Il comprend le Baromètre des sociétés à mission, réalisé avec Mines ParisTech, ainsi qu'un site web dédié (accessible via le site web de la Communauté des Entreprises à Mission) dévoilant les informations clés de toutes les sociétés à mission.

L'Observatoire contribue de façon majeure à la mission de la Communauté et à son objectif d'intérêt général.

